

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/HRV/21

29 juillet 1996

(96-3002)

Original: anglais

ACCESSION DE LA CROATIE

Communication de la Croatie

Le Ministère des affaires économiques de la République de Croatie a fait parvenir au Secrétariat les informations ci-après concernant le régime sanitaire et phytosanitaire.

REGIME SANITAIRE ET PHYTOSANITAIRE

La principale loi vétérinaire de la République de Croatie est la Loi sur la protection zoosanitaire et la médecine vétérinaire (Journal officiel n° 52/91).

Sur la base de cette loi ont été adoptés un grand nombre d'autres textes (règlements, décrets, instructions) visant en particulier à prévenir ou à éradiquer certaines maladies contagieuses et à réglementer la reproduction animale et le commerce d'animaux vivants et de produits d'origine animale.

La législation vétérinaire est adaptée en permanence aux normes internationales et en particulier à celles qui sont établies par le Bureau international des épizooties et le Codex Alimentarius.

Les services d'inspection phytosanitaires à la frontière sont organisés par une section spéciale du Département de l'agriculture, de l'industrie alimentaire et de l'industrie du tabac du Ministère de l'agriculture et de la foresterie. Il existe cinq unités d'inspection phytosanitaire à la frontière, qui contrôlent au total 19 points de passage, choisis par le Ministère de l'agriculture et de la foresterie conformément à la Loi sur la protection phytosanitaire, aux obligations internationales et aux accords bilatéraux.

Les services d'inspection à la frontière s'occupent des examens obligatoires lors de l'importation ou du transit de végétaux et l'Institut phytosanitaire du Ministère de l'agriculture et de la foresterie examine les végétaux exportés. Les services d'inspection à la frontière et l'Institut phytosanitaire collaborent pour l'organisation des activités liées à la quarantaine et la gestion des installations de quarantaine, dans le cadre de la réglementation du commerce de végétaux et produits végétaux importés.